

### 4. Nombre potentiel d'années à la retraite

#### Définition et mesure

Le nombre potentiel d'années à la retraite correspond au nombre d'années pendant lequel les hommes et les femmes peuvent espérer vivre après avoir atteint une mesure de l'âge actuariellement neutre ouvrant droit à pension en 2010 (défini ici comme l'âge officiel ouvrant droit à pension), qui est une variable qui résulte d'un choix politique. Pour une analyse plus approfondie de l'estimation du nombre potentiel d'années à la retraite, voir OCDE (2011).

Les comparaisons internationales de l'âge de sortie effective de la vie active reposent sur des mesures indirectes sur la base de données transversales. Ces mesures indirectes traitent les personnes au-delà d'un certain âge comme étant à la retraite dès lors qu'elles ne font pas partie de la population active (âge moyen de sortie de la vie active). Les mouvements nets d'entrée dans la retraite sont appréhendés au travers de la variation au fil du temps de la proportion de personnes âgées qui ne font pas partie de la population active. Cette mesure indirecte correspond à l'âge effectif moyen de départ à la retraite. L'âge officiel de la retraite est également complexe à déterminer, surtout lorsque la retraite dépend d'un nombre fixe d'années de cotisations. Pour une analyse plus approfondie, voir OCDE (2011).

L'âge effectif moyen de la retraite est déduit de l'évolution observée des taux de participation sur une période de cinq ans pour des cohortes successives de travailleurs (par groupes d'âge de cinq ans) âgés de 40 ans et plus. Le nombre estimé d'années à la retraite résulte des estimations de l'espérance de vie à l'âge de sortie de la vie active issues des *Perspectives de la population mondiale des Nations Unies* : Révision 2008.

**Pour les hommes comme pour les femmes, l'âge officiel d'ouverture du droit à pension dans les pays de l'OCDE est le plus souvent fixé à 65 ans (SS4.1).** L'âge ouvrant droit à pension est aussi, très souvent, fixé à 60 ans. L'âge officiel de la retraite peut être plus élevé ou, à l'inverse, moins élevé, dans certains pays, de même que l'âge peut ne pas être le même pour les hommes et pour les femmes. Lorsque le régime n'est pas le même pour les hommes et pour les femmes, les femmes ont toujours la possibilité de partir à la retraite plus tôt.

**Le nombre potentiel d'années à la retraite donne une indication des pressions budgétaires liées au système de pension dans un contexte de vieillissement de la population.** Le nombre potentiel d'années à la retraite excède 27 ans pour les femmes en Italie (pays où le chiffre est le plus élevé), en Slovénie, en Grèce et en France. Il excède 20 ans pour les hommes en Grèce (pays où le chiffre est le plus élevé), en Italie, en France, en Belgique et en Corée. De l'ordre de 19 ans, le nombre potentiel d'années à la retraite est nettement faible pour les femmes en Islande, au Mexique et en Norvège, et faible pour les hommes – aux alentours de 14-15 ans – en République slovaque, en Pologne et en Estonie.

**Les hommes peuvent escompter vivre de leur pension cinq ans de moins que les femmes en moyenne (SS4.1).** Dans onze pays, les femmes continuent d'avoir le droit de toucher leur pension plus tôt que les hommes et, dans tous les pays, les femmes ont une espérance de vie plus longue. L'écart est d'environ 8 ans en Autriche, en Pologne et au Royaume-Uni. Cette situation fait que les femmes seront davantage exposées au risque de pauvreté à la retraite, d'autant que, dans un système où les pensions sont liées aux gains, elles sont pénalisées par l'écart de rémunération par rapport aux hommes.

**Les différences entre pays sont importantes en ce qui concerne l'âge effectif estimé de départ à la retraite, par opposition à l'âge ouvrant droit à pension (SS4.2).** L'écart entre le pays où l'âge effectif estimé de départ à la retraite est le plus faible (Luxembourg) et celui où il est le plus élevé (Mexique) excède 14 ans pour les hommes. Les hommes prennent généralement leur retraite plus tard que les femmes, sauf en Turquie et en Espagne. La décision de partir à la retraite ne dépend pas uniquement de l'âge officiel d'ouverture du droit à la retraite. D'autres facteurs entrent en jeu comme l'état de santé, la situation du marché du travail, le montant de la retraite et son traitement fiscal, le montant de l'épargne privée, les obligations familiales, la situation du conjoint vis-à-vis de l'activité et les attitudes au travail à l'égard des seniors.

#### Pour en savoir plus

OCDE (2011), *Panorama des pensions 2011*, Éditions OCDE, Paris, [www.oecd.org/els/social/pensions/PAG-fr](http://www.oecd.org/els/social/pensions/PAG-fr).

#### Notes des graphiques

Graphique SS4.1 : Les données pour la Turquie ont été exclues du graphique car les valeurs sont très éloignées de la moyenne, avec un âge de départ à la retraite de 41.0 ans pour les femmes et 44.9 ans pour les hommes.

Graphique SS4.2 : Les données se réfèrent à l'âge effectif de sortie de la vie active.

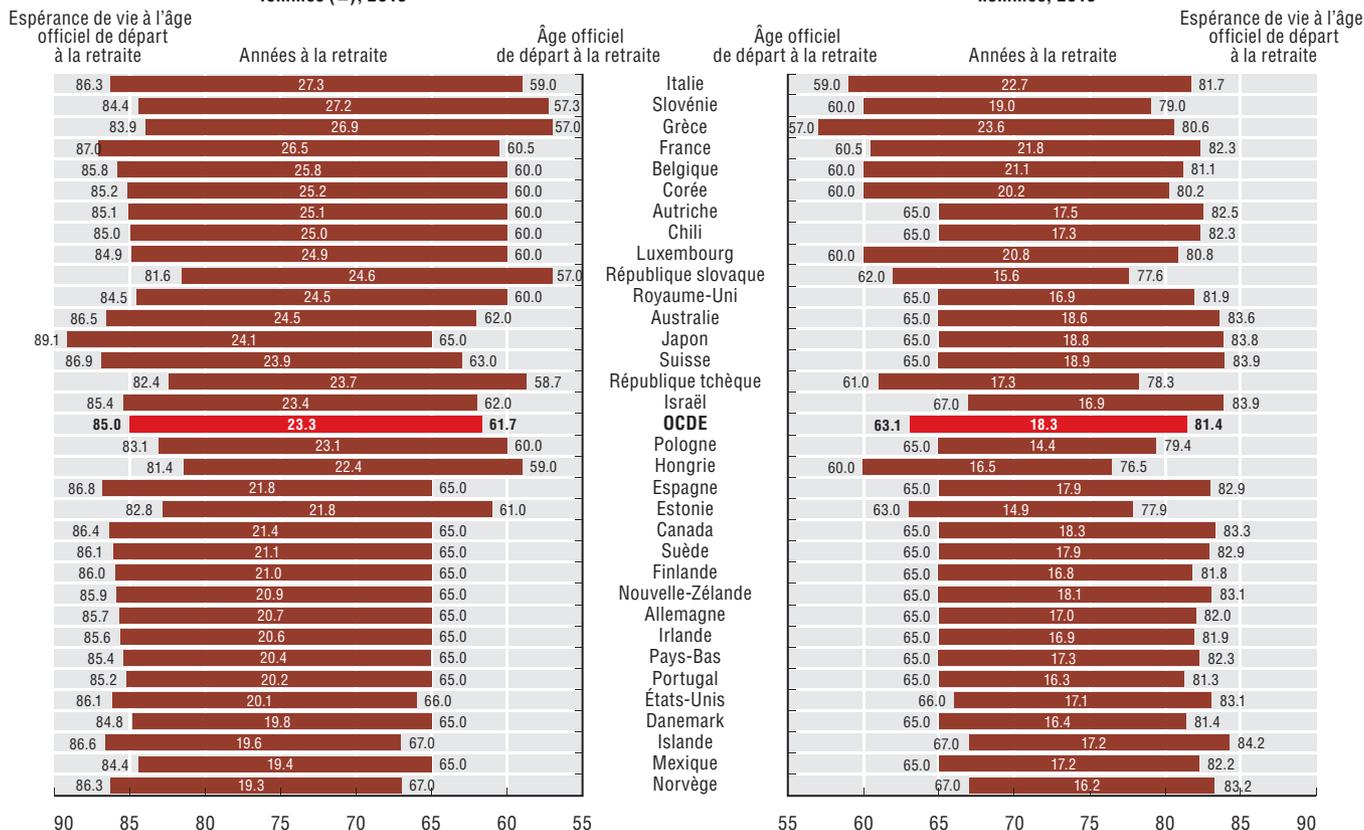
Les informations sur les données concernant Israël sont disponibles sur <http://dx.doi.org/10.1787/888932315602>.

4. Nombre potentiel d'années à la retraite

SS4.1. Les femmes vivent en moyenne cinq années de plus à la retraite que les hommes

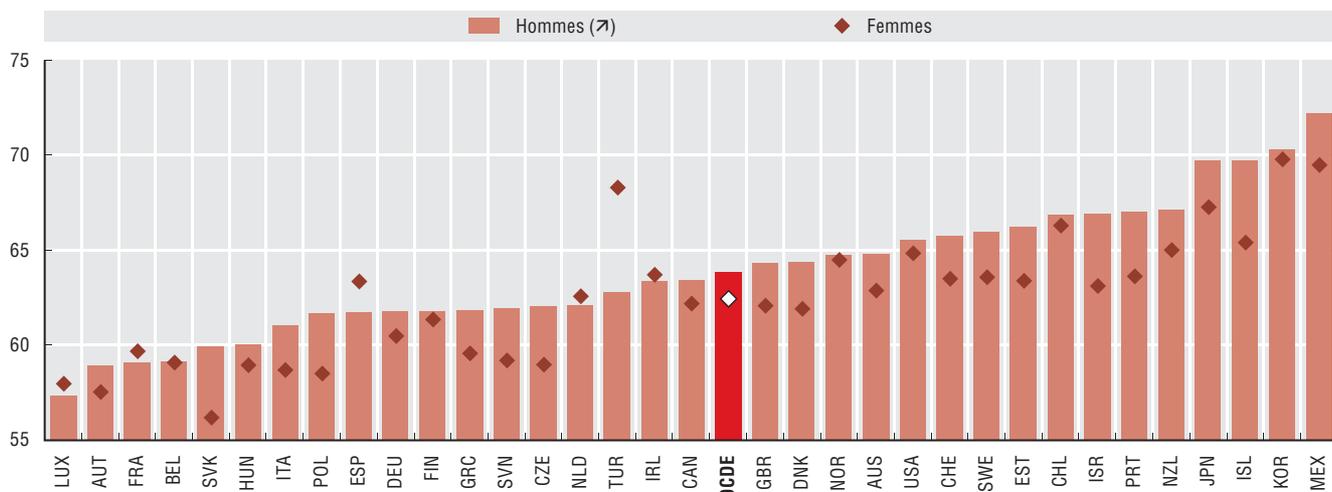
Partie A. Nombre d'années estimées à la retraite, femmes (♀), 2010

Partie B. Nombre d'années estimées à la retraite, hommes (♂), 2010



SS4.2. Les hommes prennent leur retraite plus tard que les femmes

Âge moyen de sortie de la vie active



Source : OCDE, Les pensions dans les pays de l'OCDE ([www.oecd.org/els/social/pensions/PAG-fr](http://www.oecd.org/els/social/pensions/PAG-fr)), les estimations de l'espérance de vie sont issues des Perspectives de la population mondiale des Nations Unies : Révision de 2008.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932382786>



Extrait de :  
**Society at a Glance 2011**  
OECD Social Indicators

Accéder à cette publication :  
[https://doi.org/10.1787/soc\\_glance-2011-en](https://doi.org/10.1787/soc_glance-2011-en)

**Merci de citer ce chapitre comme suit :**

OCDE (2011), « Nombre potentiel d'années à la retraite », dans *Society at a Glance 2011 : OECD Social Indicators*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: [https://doi.org/10.1787/soc\\_glance-2011-14-fr](https://doi.org/10.1787/soc_glance-2011-14-fr)

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à [rights@oecd.org](mailto:rights@oecd.org). Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) [info@copyright.com](mailto:info@copyright.com) ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) [contact@cfcopies.com](mailto:contact@cfcopies.com).